



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1447 du 8 janvier 2014

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Vœux 2014 du SG de la FNEE – CGT	3-5
2. Ciel unique 2+ : Appel à la mobilisation le 30 janvier 2014	6
3. Agence de l'eau Méditerranée Corse : Tract CGT	7
4. CTM du 8 janvier 2014 : Communiqué commun « Boycott »	8
5. CTM du 19 décembre 2013 : Compte rendu CGT – FSU	9-17
6. ATESAT – ADS : Courrier de l'UF CGT Alsace	18
7. Les 5 de Roanne : Communiqué CGT	19-20



AGENDA

Mercredi 8 janvier : secrétariat fédéral

Mercredi 8 janvier :

réunion du collectif de rédaction Dreal- DDI

Mercredi 8 janvier : CTM

Mercredi 8 janvier :

réunion conjointe des bureau UGFF et FD des SP

Jeudi 9 janvier : rencontre FNEE –CGT / FSU sur élection

Lundi 13 janvier :

invitation des membres du CTM aux vœux des ministres

Mardi 14 janvier : forum de l'UCR à Rennes

Mercredi 15 janvier :

OS / DRH sur élections 2014 des OPA

Mercredi 15 janvier : CE et Orgas de l'UGFF

sur Administration Territoriale de l'Etat

Mercredi 15 janvier : FNEE - CGT / Ambrosini

sur plan de relance autoroutier

Mercredi 15 janvier : audience CCAS au SG du Medde

Mercredi 15 janvier :

audience CGT / Ambrosini sur le dossier des OPA

Jeudi 16 janvier : commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 16 janvier : CT Central des DDI

Jeudi 16 janvier :

réunion du collectif confédéral des élections 2014 FP

Vendredi 17 janvier : conférence nationale du SYAC

Vendredi 17 au vendredi 24 janvier :

rencontre FNEE – CGT avec le syndicat CGT Equipement-
Environnement de la Réunion

Lundi 20 janvier : bureau de l'UGFF

Mardi 21 janvier :

conseil de perfectionnement de l'ENTE à Valenciennes

Mardi 21 janvier : comité de suivi ADS – ATECAT

Mardi 21 janvier : réunion du collectif UGFF

sur les élections 2014 dans les DDI,

Mercredi 22 et 23 janvier : réunion de la CFC fédérale

Mercredi 22 janvier : commission exécutive de l'UGICT

Jeudi 23 janvier : OS / DRH groupe d'échanges

Vendredi 24 janvier : OS / DRH sur élections 2014

Vendredi 24 janvier : secrétariat de l'Ofict

Lundi 27 janvier :

réunion du collectif fédéral égalité professionnelle

Mardi 28 janvier : commission 3 du CCAS

Mardi 28 et mercredi 29 janvier :

commission exécutive fédérale



INFOS REVES



Cour d'Appel de Lyon
Acharnement judiciaire contre les libertés
d'expression syndicales !

Le 8 janvier 2014, Pierre Coquan, secrétaire général de l'UD CGT du Rhône et Michel Catelin, membre du bureau de l'Union Locale CGT de Villefranche sur Saône, sont convoqués par le Procureur de la Cour d'Appel de Lyon.

Les faits remontent au mouvement contre la réforme des retraites de 2010 du gouvernement Sarkozy ! En 2012, le procureur de Villefranche entendait seul poursuivre l'instruction, afin de rechercher d'éventuelles responsabilités sur la diffusion d'un tract au péage de Villefranche en août 2010. (...)



Chiffres du chômage
Pas de cadeau sous le sapin gouvernemental
La galère se poursuit pour les demandeurs
d'emploi

Les chiffres du chômage de cette fin d'année ne sont pas bons et loin de l'attente du gouvernement : en effet le nombre demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'est établi à 3 293 000 en France métropolitaine fin novembre 2013. Ce nombre est en hausse par rapport à la fin octobre 2013 (+0,5 %, soit +17 800). Sur un an, il croît de 5,6 %.

Plus inquiétant encore, le chômage des jeunes de moins de 25 ans est reparti à la hausse. Il augmente de 0,4 % en novembre (+0,3 % sur un an). Alors que la politique de contrats aidés en direction des jeunes est en pleine mise en œuvre, cela démontre que le souci principal est le manque d'emploi créé dans le secteur marchand en direction des jeunes. Les contrats de génération et contrats d'avenir montrent leurs limites. (...)



La crise ?
Pas pour tout le monde...

Selon les conclusions publiées par le groupe américain Bloomberg (spécialisé dans les services aux professionnels des marchés financiers et dans l'information économique) et reprises et commentées par le journal *Les Echos* de ce jour, la capitalisation mondiale a doublé en dix ans.

Largement dominée par les Etats-Unis et Wall Street, qui trône 47 des 100 plus grosses valeurs mondiales, la capitalisation boursière bat ses records, avec 61 975 milliards de dollars fin 2013, contre 60 000 milliards de dollars (seulement !) en 2009.

Dans le Top 100 mondial, pour la France on retrouve les mêmes entreprises qu'en 2012 : Total, Sanofi, L'Oréal, BNP-Paris et LVMH, les valeurs françaises ayant globalement fait un bond de 18 %.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 1^{er} janvier 2014

Aux syndiqués de la Fédération

Tous mes vœux pour 2014 !

Chèr(e)s camarades,

2013 aura été à l'évidence dans le prolongement des précédentes années : le changement, quel changement ? Le chômage augmente, les salaires ne sont pas revalorisés, la réforme des retraites qui a été adoptée se situe dans la continuité des précédentes, les inégalités se creusent, ... Les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. C'est pourquoi la CGT propose, dans l'unité la plus large, de porter ensemble, le 6 février 2014, nos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale et de service public. J'invite chacune et chacun à faire de cette journée un temps fort de mobilisation.

Les politiques d'austérité appliquées par ce gouvernement notamment à travers la Modernisation de l'action publique (MAP), ont des effets très directs sur la fonction publique : réduction des budgets et des effectifs, externalisation ou privatisation de missions, désengagement de l'Etat... A cela s'ajoutent le maintien du gel du point d'indice et la future loi de décentralisation (acte III).

Lors du 15^{ème} congrès fédéral qui s'est tenu en juin dernier, nous avons adopté un document d'orientation qui fixe nos grandes orientations. Nous avons également adopté trois textes revendicatifs : un Appel du congrès à l'action, une résolution sur la reconquête des missions et une résolution sur le devenir de l'action sociale ministérielle. Nous aurons à faire vivre ces décisions par la mobilisation pour faire aboutir nos revendications.

2013 a été marquée par des décisions politique lourdes de conséquences pour les personnels, les citoyens et les territoires. Lors d'une audience en date du 4 décembre dernier, la CGT a clairement fait part à la ministre Cécile Duflot de son opposition à la décision d'arrêt des missions d'Assistance technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) et d'application du droit des sols (ADS). La CGT a condamné l'inacceptable abandon par la ministre des quelque 4 000 agents concernés directement par ce désengagement et le renvoi sur les services de la gestion de ces abandons.

La CGT a réaffirmé son exigence d'élaboration d'un cadre de garanties collectives et individuelles. Elle a rappelé, dans le même temps, qu'elle ne se résoudrait pas à l'abandon de missions gratuites et obligatoires pour le compte des collectivités locales et usagers et entend œuvrer à leur reconquête.

Un comité national de suivi des conditions de mise en œuvre des réformes ADS et ATESAT a été constitué. Il se réunira pour la première fois le 21 janvier prochain. La CGT y portera ses revendications dans l'intérêt des personnels, des usagers et des territoires.

Le travail intense engagé en 2013 se poursuivra en 2014 autour des décisions de création de l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) issue de la fusion de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC) et de la Mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos) et de création d'un nouvel établissement public administratif (EPA) dénommé « Agence française pour la biodiversité » par l'intégration dans l'AFB des structures suivantes avec leurs moyens existants : des EPA, ONEMA (883), AAMP (166), PNF (44,5), GIP ATEN (34) et des associations FCBN (8), FCEN (5), RNF (10) et FPNR (1,5).

L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre le projet actuel de création de l'AFB lors du Comité technique ministériel du 19 décembre dernier notamment du fait de l'absence de moyens supplémentaires dédiés aux nombreuses fonctions prévues et des incohérences et inconnues du schéma de fusion des entités intégrées et des futures implantations de l'Agence dans les régions et départements. La CGT est déterminée à défendre les personnels, leurs moyens et leurs missions de service public de protection de la biodiversité, des milieux aquatiques et des aires marines protégées.

2013 aura vu la CGT active et offensive concernant le dossier Amiante. Il faudra poursuivre pour faire aboutir nos revendications sur ce sujet qui n'a que trop duré !

2013 a aussi été une année d'élections au sein de nos deux ministères (Ecologie et Logement). Celles concernant les CAP des TSDD et SACDD et celles concernant VNF. La CGT est arrivée en tête à VNF et chez les TSDD. Ces résultats constituent un témoignage de confiance à l'égard de la CGT !

Les rendez-vous de 2014

Le 1^{er} janvier, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a été créé par la fusion des 8 CETE, du SETRA, du CERTU et du CETMEF. La CGT rappelle son opposition aux conditions dans lesquelles l'administration met en place le CEREMA, en particulier la diminution des effectifs et des moyens imposée par la Modernisation de l'action publique (MAP). Le budget de fonctionnement du CEREMA serait inférieur de 3,2 % au budget de fonctionnement des 11 services. La CGT sera active pour que le CEREMA soit mis en place dans les meilleures conditions dans l'intérêt des agents et des missions.

En 2014, la Fédération, avec ses composantes mais aussi avec l'UIT et la Fédération CGT des transports, devra être à l'offensive face à la volonté gouvernementale de privatiser une partie du réseau routier. Il est en effet à craindre que cette option soit confirmée dans le cadre du plan de relance autoroutier, à propos duquel une première réunion avec le Cabinet du ministre des transports doit avoir lieu début janvier. Déjà, des luttes ont lieu. Un nouveau temps fort aura lieu le 11 février prochain dans les DIR : toutes nos forces devront être réunies pour s'opposer aux privatisations des réseaux !

De même, l'ETF, principale organisation européenne représentative des personnels de l'aviation civile, maintient la pression pour faire échec aux tentatives de libéralisation du contrôle aérien voulues par les institutions européennes. Après les succès de la grève du 12 juin et de la manifestation du 14 octobre 2013 à Bruxelles, une nouvelle journée d'action européenne a été décidée pour le 30 janvier 2014.

2014 sera également une année où le ministère va mettre en discussion le devenir du réseau des Ecoles du MEDDE/METL. La CGT sera force de proposition et à l'offensive pour défendre ce réseau d'excellence.

Après la conférence nationale des retraités, tenue en octobre dernier à la Rochelle, qui a relancé notre Union fédérale des retraités, la conférence nationale des Unions fédérales aura lieu en avril prochain. Ainsi, les deux engagements pris lors du 15^{ème} congrès fédéral auront été tenus. Cette conférence nationale des UF, qui aura à débattre de l'organisation et de nos revendications, est essentielle dans le contexte de profonds bouleversements que connaissent nos champs ministériels ces dernières années.

Je compte sur l'indispensable investissement de l'ensemble des composantes fédérales et des militants pour que cet outil fédéral que sont nos Unions fédérales soient revenu au regard de toutes les évolutions ministérielles et interministérielles.

2014 sera également une année importante pour la CGT. Des élections générales auront lieu le 4 décembre pour les trois versants de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière) avec pour effet de déterminer la représentativité syndicale à toutes les échelles de la fonction publique (ministères, services, établissements publics). L'enjeu est donc majeur.

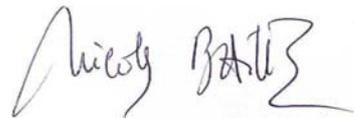
La Fédération, avec ses composantes, est déjà active et organisera des réunions en région. Là aussi, l'investissement de tous les militants est indispensable !

Nous aurons également à porter nos revendications (catégorielles, missions, conditions de travail, pénibilité, amiante, égalité professionnelle,...) autour de l'agenda social ministériel 2014. Le bilan de celui de l'année passée mettra en évidence les écarts importants qui se font jour entre les objectifs affichés et la réalité.

Chèr(e)s camarades, comme vous le voyez, 2014 s'annonce comme une année de combats afin de faire aboutir nos revendications. C'est bien « tous ensemble », Fédération, syndicats nationaux, syndicats, unions fédérales, sections et militant(e)s, que nous pourrons peser et faire progresser nos revendications pour une société plus juste.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches une très bonne années 2014.

Recevez mes fraternelles salutations.



Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT



EUROPE, CIEL UNIQUE 2+

30 janvier 2014 : Vers une nouvelle mobilisation européenne.

BUREAU NATIONAL

Aix-en-Provence, le 23 décembre 2013

ETF, principale organisation européenne représentative des personnels de l'aviation civile, maintient la pression pour faire échec aux tentatives de libéralisation du contrôle aérien voulues par les institutions européennes. Après les succès de la grève du 12 juin et de la manif du 14 octobre à Bruxelles, une nouvelle journée d'action européenne a été décidée pour le 30 janvier 2014.

POURQUOI EST-IL IMPÉRATIF QUE CETTE MOBILISATION SOIT UN SUCCÈS ?

Malgré l'opposition tenace de certains pays importants dont la France et l'Allemagne, le projet de Ciel unique 2+ est toujours d'actualité. Il est désormais en cours d'examen au Parlement européen. La date du 30 janvier, retenue pour la nouvelle journée d'action européenne correspond au jour où la Commission transport du Parlement devra voter les amendements au texte. L'USAC-CGT a analysé l'ensemble des 326 amendements déposés par les parlementaires. Si certains vont dans le bon sens, notamment suite au travail de l'ETF auprès des élus, d'autres sont clairement inacceptables. Les plus libéraux des députés confirment les orientations proposées par la Commission européenne particulièrement sur la séparation structurelle opérateur/régulateur et l'externalisation des services dits supports et vont même plus loin : élargissement des principes de concurrence aux services de contrôle terminaux et accélération du processus de libéralisation. La version du texte Ciel unique 2+ qui sera votée par le Parlement pourrait donc être pire que la version initialement proposée par la Commission européenne !

L'autre gros sujet d'inquiétude concerne les objectifs de performance européens pour la période 2015-2019. Le comité Ciel unique des 17 et 18 décembre n'a pas pu conclure sur un accord entre les États et la Commission européenne. Ce scénario était largement prévisible au vu des positions fortes affichées par certains États, dont la France, face aux demandes irréalistes de réductions de coûts voulues par Bruxelles. Notons au passage que

la position défendue par la France est bien celle retenue par le protocole DGAC 2013. Le débat est repoussé à minima jusqu'en février. Par ailleurs, l'ensemble des organisations internationales représentatives des professionnels du secteur (à l'exception notable de l'Atceuc), viennent de produire conjointement avec ETF et CANSO (organisation représentative des services de navigation aérienne en Europe), un document demandant à la Commission européenne l'adoption d'objectifs réalistes, se basant sur des estimations de trafic fiables, avec un point de départ conforme à la réalité et prenant en compte les interdépendances entre les domaines de performance. Nul doute que cette initiative aura permis de contrer certains arguments de la Commission européenne.

L'Atceuc ne répond pas.

Comme lors de nos précédentes initiatives et dans un souci d'efficacité, ETF a proposé dès la mi-octobre à l'Atceuc de se joindre à cette nouvelle action. Nous attendons toujours sa réponse. Parallèlement, le Scnta, membre de l'Atceuc annonce qu'il va peut-être faire 5 jours de grève du 27 au 31 janvier mais uniquement sur RP2. Il demande également à la France de prendre position, ce qu'elle a déjà fait et écrit notamment dans le protocole. A notre connaissance aucun autre syndicat de la DGAC n'a été consulté sur cette initiative. Comment va t elle évoluer ? Vont-ils lever leur préavis en cours de route comme le 11 juin dernier ? Ou avant le début de leur grève comme le 10 octobre ? Ou vont-ils aller jusqu'au bout ? L'USAC-CGT regrette néanmoins que sur des sujets aussi importants (l'avenir de la DGAC...) les syndicats ne soient pas prêts à agir de concert.

LES AXES REVENDICATIFS DU 30 JANVIER 2014

Les motifs sur lesquels l'ETF appelle les personnels à se mobiliser le 30 janvier prochain sont les suivants :

- contre la séparation opérateur/régulateur qui signera de facto la fin de la DGAC et la sortie de la Fonction publique d'État.
- contre la mise en concurrence obligatoire des services « supports » (CNS (services techniques), Information aéronautique, Météo, Écoles de formation).

- pour l'adoption d'objectifs européens réalistes et contre la mise en place d'un contrôle aérien low-cost.

Ces sujets sont suffisamment importants pour soulever une vague d'opposition forte partout en Europe. Comme le 12 juin dernier, diverses actions seront organisées par les membres de l'ETF avec notamment des actions de grèves coordonnées dans 3 à 5 pays différents, dont la France.

L'USAC-CGT appelle les personnels à venir se renseigner sur les raisons de cette action lors des assemblées générales qui seront organisées courant janvier. Soyons le plus nombreux possibles dans l'action le 30 janvier !

L'USAC-CGT, premier syndicat de l'Aviation Civile, est membre de :



Demande de bulletin d'adhésion	
Nom/Prénom :	
Corps :	Service :
Email :	Téléphone :
Adresse :	

UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT

1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence
cedex

Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94

(LE SAVIEZ-VOUS ?)

135 918 €

C'est le montant versé aux sociétés BEING et BigBang pour leur prestation d'appui à la communication

10

C'est le nombre de véhicules en **MOINS** sur notre flotte pour faire émerger **PLUS** de projets

5

C'est le nombre de **CDI externes de fonctionnaires** que le Directeur Général souhaite embaucher **PAR AN** en 2013, 2014 et 2015 (**soit 15 postes**), tout en baissant les effectifs de **19** ETP

2014

Une bonne année pour le **DIALOGUE SOCIAL** ?

35

c'est le nombre d'agents bloqués au sommet de leur catégorie

16 500

Soit 10,5 ETPT, c'est le nombre d'heures écrites ou annulées en **2012** pour

398 agents

43 700 €

C'est le montant des enseignes lumineuses posées sur la façade de l'Agence

89 641 €

C'est le montant versé au cabinet Mensia pour l'assistance sur le projet d'établissement

SAUVONS LES AGENTS !

44 264

C'est le nombre de kilomètres parcourus en train et en avion par notre Directeur Général au cours de l'année 2013 correspondant à

2 914 Kg de CO₂



64,5 %

C'est le pourcentage de gréviste lors du dernier mouvement social

78 %

C'est le pourcentage d'agents estimant qu'il est impossible de respecter la qualité de leur travail et les délais imposés



24

C'est la durée moyenne d'arrêt maladie en 2012 (contre **14** en 2008)

200

C'est le nombre de maillots jaunes distribués au personnel lors de l'AG (Lance Armstrong serait jaloux)

80 000 €

C'est le coût du colloque de novembre ayant réuni 350 personnes (personnel Agence compris).

18

galettes mais **1** seul roi ...



COMMUNIQUÉ

Boycott du Comité technique ministériel du 8 janvier 2014 sur l'Agence française pour la biodiversité (AFB)

Les représentants élus des personnels du ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) ne participeront pas au Comité technique ministériel (CTM) du 8 janvier 2014 sur l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Lors du CTM du MEDDE réuni le 19 décembre 2013, les représentants élus des personnels ont émis à l'unanimité un avis défavorable sur le projet de loi relatif à la création de l'Agence française pour la biodiversité (titre III du projet de loi cadre biodiversité). Suite à cette séance, le projet n'a quasiment pas évolué malgré une trentaine d'amendements soumis à l'administration. Confronté à ce vote contre unanime, le Secrétaire Général du ministère convoque de nouveau le CTM le 8 janvier sur ce sujet : mais le projet joint à la convocation n'a toujours pas été sensiblement modifié et demeure inacceptable.

L'ensemble des représentants élus des personnels décident de ne pas participer à cette séance du 8 janvier : le vote unanime défavorable n'a pas été entendu par le ministère qui veut transmettre, en l'état, son projet de loi au Conseil d'État, en vue de son adoption par le Conseil des ministres et de la saisine du Parlement. Plusieurs sujets ne peuvent pas être passés sous silence, notamment l'absence de moyens supplémentaires dédiés aux nombreuses fonctions prévues, les incohérences et inconnues du schéma de fusion des entités intégrées dans le projet AFB, ses implantations dans les régions et départements...

Les avancées sociales pour les personnels contractuels et titulaires des établissements publics concernés ou dans le périmètre de l'agence doivent se concrétiser.

Les organisations syndicales, quel que soit leur point de vue sur l'idée initiale d'une Agence de la biodiversité et l'évolution de ce projet, sont déterminées à défendre les personnels, leurs moyens et leurs missions de service public de protection de la biodiversité, des milieux aquatiques et des aires marines protégées.

Paris, le 6 janvier 2014



**Compte-rendu
Comité technique ministériel (CTM)
du 19 décembre 2013**



L'ouverture de ce CTM est marquée par une minute de silence à la mémoire de notre collègue et camarade Sylvain Mougnet, chef d'équipe d'exploitation au CEI d'Héricourt DIR EST, qui a perdu la vie en service le 10 décembre, fauché par un poids lourd sur la RD 438. (Voir notre déclaration liminaire ci-dessous).

Elus CGT (titulaires ou suppléants) : Marie Hélène Thomas, Francis Combrouze, Philippe Garcia, Willy Garing Didier Lassauzay. Elus FSU (titulaire ou suppléant) : Simon Lery, Hervé Vullion. Experts CGT, FSU sur le point unique Agence de la Biodiversité : Vincent Vauclin, Etienne Farand, Rémy Arsentio.

Déclaration liminaire CGT et FSU (voir ci-dessous).

La réponse du Secrétaire Général en substance :

Suite au décès de Sylvain Mougnet, un point a été fait au CHSCTM du 18 décembre veille du CTM. Les conditions de circulation des poids lourds sont essentielles pour la vie des agents. Il est décidé de saisir de cette question le Comité interministériel de sécurité routière. Le droit de retrait des agents d'exploitation doit être accueilli avec respect. Il sera procédé début 2014 à une évaluation du cadre actuel des conditions d'exercice des missions et de travail dans les DIR : cette évaluation sera soumise à une appréciation contradictoire. A la demande des ministres, une promotion interviendra à titre posthume pour Sylvain Mougnet, dont la famille fait l'objet de toute l'attention de l'administration.

Projet de loi Biodiversité titre III portant création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)

Dans le cadre du projet de loi Biodiversité qui comporte 6 titres, est soumis à l'avis du CTM le titre III relatif à la création d'un nouvel établissement public administratif (EPA) Agence française pour la biodiversité. Le DGALN (Jean Marc Michel, auteur des rapports de préfiguration de l'AFB) et le DEB (Laurent Roy) présentent le projet. Il prévoit l'intégration dans l'AFB des structures suivantes avec leurs moyens existants (effectifs totaux selon étude d'impact) : des EPA, ONEMA (883), AAMP (166), PNF (44,5), GIP ATEN (34) et des associations FCBN (8), FCEN (5), RNF (10) et FPNR (1,5). Ils précisent que l'ONCFS, suite à arbitrage gouvernemental, ne sera ni intégré, ni rattaché à l'AFB. Cette notion d'« établissement rattaché » s'appliquera aux parcs nationaux, qui continueront d'avoir leur autonomie d'EPA, et se traduira par la mise en commun de moyens (par

exemple fonctions supports). Enfin le service du patrimoine naturel (SPN effectifs de 70) du MNHN serait une « unité mixte » avec l'AFB, à créer par voie réglementaire ou conventionnelle, sans s'appuyer sur les règles actuelles pour les unités mixtes de recherche.

La CGT et la FSU interviennent (voir en pièces jointes les deux interventions) en contestant les incohérences du projet présenté, l'absence totale de moyens supplémentaires, alors que les moyens humains transférés sont en baisse, le déséquilibre des moyens financiers transférés constitués pour l'essentiel du prélèvement sur les redevances eau, l'inconnu de l'organisation territoriale de l'AFB... Les personnels sont inquiets et perturbés par un projet de regroupement qui ne tient pas compte des spécificités des missions et ne tire pas enseignement des difficultés rencontrées pour la protection et la gestion des composantes de la biodiversité. L'avis du CNTE du 17 décembre sur la partie AFB du projet de loi biodiversité souligne ces faiblesses et formule des demandes. Dans les consultations en cours des CT des établissements, il faut relever les votes unanimes contre des CT ONEMA et CT AAMP. S'agissant des personnels, les améliorations de carrières pour les ATE et TE, d'une part, les améliorations de carrières par un statut commun pour les contractuels et des possibilités attractives de titularisation, d'autre part, appellent des réponses concrètes et urgentes.

En réponse, le secrétaire général et le DGALN, assurent que :

- Pour les moyens humains et financiers prévus pour l'AFB... On en est là, il faudra faire mieux avec le PLF 2015... mais cela peut fonctionner en l'état en 2015...
- Le règlement des situations humaines et des difficultés rencontrées par les contractuels depuis longtemps est un préalable, logique et positif, à la création de l'AFB,
- La fusion du corps des TE et des techniciens de l'Agriculture comme condition d'application du nouvel espace statutaire est refusée par les deux ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, la fonction publique et le budget ont donc été saisis et un arbitrage est nécessaire,
- Les DREAL poursuivront leurs missions sur la Biodiversité d'autorités administratives, d'animation des actions menées et d'intégration de la biodiversité dans les autres politiques publiques.

Nous relevons que ces réponses ne traitent pas de la cohérence des activités prévues et de l'organisation territoriale du projet AFB, que l'aggravation du décalage missions/moyens sur la biodiversité est très préoccupante. Aucune garantie n'est d'ailleurs apportée sur ce point, comme sur celui du non transfert d'effectifs des services de l'Etat vers l'AFB... Les ministres successifs de l'écologie (MME Batho puis M. Martin) ont pourtant déjà déclaré à propos du projet d'AFB « si c'est pour faire à moyens constants, cela ne vaut pas le coup... ». Or depuis la présentation du projet au CTM de juin, aucune évolution positive ne peut être signalée !

Une trentaine d'amendements aux articles du titre III ont été soumis par les organisations syndicales à la discussion et au vote du CTM. Sans entrer dans le détail de chaque amendement et vote, différents objectifs ont été poursuivis...

- Pour contester l'intégration de l'ONEMA ou de l'AAMP afin d'affirmer leurs spécificités, ou demander que la notion « d'établissements rattachés » s'applique également à l'ONCFS.

- Pour garantir la continuité de l'exercice des missions de police judiciaire des agents commissionnés de l'ONEMA ou de l'AAMP, pour demander que le contrat d'objectifs de l'AFB porte aussi sur les moyens, ou affirmer les implantations nationales, interrégionales et départementales de l'AFB, ou bien interroger le rôle des préfets vis-à-vis de l'AFB (l'étude d'impact affirmant que les préfets ne sont pas les délégués territoriaux de l'AFB).
- Pour augmenter le nombre de représentants élus des personnels au CA en le portant à cinq (le projet ne prévoit qu'un seul représentant...), préciser que les fonctionnaires sont affectés à l'AFB en position normale d'activité, prévoir une option favorable de titularisation des contractuels avec l'option d'un nouveau statut commun meilleur que les statuts actuels des contractuels de différents établissements intégrés ou non à l'AFB (l'étude d'impact affirmant que la liste des établissements publics dérogeant à l'obligation de recruter des fonctionnaires devra être revue).

Il ressort de cette séquence de votes sur les amendements que l'administration n'entend pas modifier son projet sur les points essentiels. Toutefois le secrétaire général modifie le texte sur les points suivants : exercice des missions de police judiciaire, passage au pluriel des représentants élus des personnels au CA (à fixer par décret), évaluation des travaux scientifiques et techniques de l'établissement par son conseil scientifique et technique, affectation des fonctionnaires en position normale d'activité.

Vote sur le texte présenté :

|| **Contre unanime : CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA.**

*

* *

Déclaration liminaire de la CGT et FSU

Lu par Simon LÉRY

Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement,
Monsieur le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,
Camarades,

Une fois de plus un agent de la filière exploitation a perdu la vie en service. Sylvain MOUGENET, chef d'équipe d'exploitation au CEI d'Héricourt à la DIR Est, père de deux enfants, a été fauché par un poids lourd sur la RD 438 le 10 décembre. Comme pour un accident mortel de la DR Ile de France, qui a ôté la vie à une jeune TSDD de la spécialité EEI, la CGT a appelé les personnels à déposer un droit de retrait aujourd'hui, jour de la tenue du CHSCT de la DIR Est et de ce CTM. Il s'agit de vous interpeller sur la dangerosité des missions exercées par ces personnels, les risques routiers auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

Combien d'agents restent handicapés, blessés, meurtris, suite à un accident de service, et/ou vont travailler la peur au ventre ?

Si la présence de responsables ministériels aux obsèques de notre camarade a été apprécié, pour autant elle ne dédouane pas le ministère de ses responsabilités en refusant de ré-ouvrir des négociations sur un cadrage national dans les DIR.

Il serait grands temps que notre ministère prenne les mesures qui s'imposent en matière de reconnaissance (parcours carrières-rémunérations), de conditions de travail, de moyens matériels et humains. Des baisses d'effectifs de personnels d'exploitation seraient envisagées dans certaines DIR pour 2014. Si cela devait se confirmer, nous nous y opposerions catégoriquement.

La pénibilité des missions exercées par ces personnels, autre facteur de détérioration des conditions de vie, doit également être reconnue par la bonification du service actif, permettant un réel départ anticipé.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la relaxe des 5 militants CGT prononcée mardi dernier par le tribunal de Roanne. Ils étaient poursuivis pour avoir refusés de se soumettre au prélèvement ADN, bien que dispensés de peine par le tribunal de Lyon le 19 novembre 2012 pour avoir tagué un mur pendant une manifestation contre la réforme des retraites en 2010.

Il s'agit là d'une décision de bon sens et de la victoire de la solidarité qui depuis de nombreux mois a traversé CGT, nos organisations syndicales et au delà.

Atteinte aux libertés d'expression syndicale, y compris dans notre ministère, la pratique est courante. L'exemple le plus récent est l'utilisation abusive du « maintien dans l'emploi » dans les DIR la semaine dernière. Alors que les organisations de la FNEE-CGT n'avaient pas appelé à la grève, cette semaine était annoncée par notre confédération et par la fédération comme une semaine d'actions. Une telle pratique constitue une atteinte au droit de grève. Nous demandons que soit rappelé aux services d'une part la procédure « maintien dans l'emploi », et par ailleurs les conditions de son utilisation.

Pour ce CTM un peu particulier, puisqu'il comporte un point unique, je passerai rapidement la parole aux experts que nous vous avons demandé de nommer sur ce sujet de l'Agence Française de la Biodiversité.

Je me garderai d'évoquer à nouveau des points que nous avons eu encore l'occasion d'aborder le 5 décembre dernier : vous seriez par exemple amené à sortir à nouveau un joker – le troisième – sur les crédits AFITF suite à la non perception pour 2014 de la taxe poids lourds.

Vous nous avez annoncé pour le 16 décembre une lettre de cadrage pour le comité de suivi ADS-ATESAT : nous vous remercions de votre lettre du 17 décembre : le cadre va en effet devoir être rempli.

Un point d'attention tout de même : au premier février s'appliqueront les nouvelles grilles indiciaires pour la catégorie C, avec ses incidences sur la catégorie B. Plusieurs dizaines de milliers d'agents, C administratifs, techniques ou d'exploitation, devront être traités par le PSI pour un reclassement. Nous attirons votre attention sur l'ampleur du travail, la nécessité de donner des moyens pour la prise rapide des arrêtés, quand on sait les retards pris pour les changements d'échelon. Nous vous rappelons que pour les personnels d'exploitation il ne faut pas faire l'impasse sur le rattrapage sur les taux des heures supplémentaires. Nous vous demandons de donner des instructions aux PSI dans ce sens.

Au sujet de l'AFB, et encore une fois avant de passer la parole aux experts, vous nous avez dit la dernière fois qu'il nous restait 12 mois pour éclairer les zones d'ombre, mais au-delà de ce sujet, et au travers de l'Agence Française de la Biodiversité, ce Comité Technique Ministériel est l'occasion

de porter un peu un éclairage sur l'état d'abandon des politiques de l'environnement et des agents qui en ont la charge, depuis la création du « grand ministère »

Sur tous les dossiers ou presque, rien n'a avancé. Dois-je vous rappeler le dossier des ATE – TE, pour lequel le ministre reconnaissait lui-même que c'était un dossier qui n'avait pas avancé, alors même qu'il faisait partie des chantiers prioritaires de l'agenda social ou bien sûr celui des contractuels des établissements publics, en particulier de l'ONEMA, qui est censé trouver une réponse rapidement puisque vous en avez à maintes reprises fait un préalable à la création de l'AFB.

Mais création qui se ferait à moyens constants, nous y reviendrons...

En matière de moyens justement, il nous faut revenir sur le prélèvement de 210 M€ sur le budget des agences de l'eau, que vous n'avez pas su éviter dans le PLF 2014. Soit disant coup unique mais il semble déjà que Bercy prépare déjà le coup suivant pour le PLF 2015, où il serait question de nouveaux prélèvements à hauteur de 1 milliard d'euro !!!

Est-ce le prélude à la rebudgétisation des redevances ? Dans ce contexte, quel avenir pour les agences de l'eau ? Surtout quand certaines collectivités comme la Région Bretagne revendique de prendre en main la politique de l'eau, et que, pour citer le vice-président du conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement, *«la préfecture de région y est favorable et nous avons reçu un courrier du directeur de l'eau au ministère de l'écologie, Laurent Roy, nous demandant de travailler sur ce projet»*,

En terme de dialogue social, nous vous réclamons depuis des années la création de comités techniques spéciaux inter-établissements et là-dessus nous attendons toujours. Outre la carence que cela constitue en matière de dialogue social, nous y voyons aussi la marque que le ministère ne souhaite pas jouer pleinement son rôle de tutelle vis-à-vis des établissements de la sphère écologie, et se cantonne à une approche comptable. Ainsi le 13 décembre, dans le groupe de travail inter-parcs nationaux sur le dialogue social, une instance informelle, sa seule intervention est de demander un chiffrage de réduction de postes mutualisés.

Pas étonnant qu'on arrive aujourd'hui à des situations de blocage: outre les mouvements de cet automne à l'ONEMA et l'ONCFS pour soutenir les contractuels, boycott du séminaire des chefs de service à l'ONEMA la semaine dernière, 5 grèves dans les parcs nationaux contre l'appauvrissement des budgets des parcs et les réorganisations. A l'heure de l'AFB, dont la construction prévoit que les parcs nationaux seront des opérateurs rattachés, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité est totalement absente dans ce dossier ; en particulier au Parc des Cévennes, où le climat est extrêmement tendu. Là aussi, la tutelle abandonne son travail de régulation, puisque seul le Préfet de Lozère se saisit du dossier.

Nous avons largement évoqué, lors du CTM du 5 décembre, la lettre du médecin coordonnateur des médecins de prévention pour les services du ministère au sujet de la conséquence de la réforme de l'ADS et de l'ATESAT sur la santé des agents, mais vous seriez sans doute avisé d'interroger les médecins de prévention des établissements publics, pour savoir comment les agents vivent des modes de management parfois brutaux, sous la contrainte de la réduction imposée des plafonds d'emploi. Faire du chiffre, comme aux sombres heures récentes du ministère de l'intérieur, semble, par exemple, le seul credo du directeur général de l'Agence de l'Eau RMC, quel qu'en soit le prix pour les agents.

Cette réduction des plafonds d'emploi, malgré la montée en puissance des missions des établissements, en Agence de l'eau comme à l'ONEMA, induit une dégradation des conditions de travail qui, de plus en plus, génère des situations de détresse au travail

Et pourtant les agents en charge des politiques de l'environnement ne sont pas moins exposés que les autres dans ce ministère.

Est-ce un effet de cet abandon, que de voir les actes de manifestations violents à leur égard se multiplier ?

Suite au saccage des locaux du service départemental de l'ONEMA de l'Allier, le ministre avait été prompt à nous répondre, et c'est tant mieux, avec des mots de ferme soutien aux agents. Mais dans les faits, sur le terrain, que s'est-il passé ? Le 5 décembre, c'étaient les locaux de la DDT de l'Aube qui faisaient l'objet de dégradations et de déversement de fumier, amenant son directeur à condamner, sous la pression des manifestants, des actes de police réalisés pourtant sous sa responsabilité. Le 11 décembre, c'étaient la DREAL et la DRAAF de Nantes qui étaient assaillies, forcées à négocier la non application des textes réglementaires sous la pression des canons à purin.

Faudra-t-il, comme en 1999, que ce soit le bureau du ministre qui soit saccagé pour qu'il réagisse à la hauteur du problème ? Nous attendons aujourd'hui un soutien fort, clair, médiatisé aux agents en charge des politiques de l'environnement, et tout particulièrement des polices. Et que ce soutien mette un terme à ce type d'exactions.

Nous pourrions également évoquer l'IFORE, qui ne joue plus son rôle, notamment vis-à-vis de la formation commune des corps de l'environnement, puisque chaque établissement revoit le tronc commun de ses formations pour l'adapter à ses propres besoins.

L'année 2013 a démontré que les services et opérateurs de terrain touchaient leurs limites de fonctionnement, dans un contexte où le ministère ne paraît plus rien piloter à quelque niveau que ce soit. Les exemples donnés démontrent un blocage progressif du fonctionnement de la sphère écologie publique. Au moment où nos gouvernants affichent des notions d'exemplarité pour notre pays, quels moyens veulent-ils se donner ? Dans ces conditions, 2014 ne peut être que l'année de rupture qui engagera le retrait de la France sur l'ensemble de ses engagements européens et internationaux dans ce domaine



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75– Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déclaration CGT sur le point Agence Française pour la Biodiversité

L'examen par le CTM ce 19 décembre du titre III du projet AFB, a été précédé d'un point de débat avec le DGALN, préfigurateur, lors de notre CTM de juin. Le relevé de décisions de la réunion du groupe d'échanges du 2 décembre sur ce sujet révèle l'importance des demandes et des désaccords. L'avis émis par le CNTE (Conseil national de la transition écologique) le 17 décembre sur le projet de loi biodiversité pointe également dans sa partie titre III relatif à la création de l'AFB, une série de réserves et de demandes.

Depuis les annonces présidentielles et du Premier ministre sur l'annonce d'une Agence de la Biodiversité, avec référence à l'ADEME, la CGT, seule ou avec d'autres organisations non gouvernementales, a livré des propositions, réagi aux versions des rapports des préfigurateurs et alerté les personnels. Mais l'étude d'impact de décembre à l'appui du titre III relève plus du plaidoyer de l'objectif poursuivi que d'une mise en évidence de cette ambition et de sa cohérence pour les domaines terrestres, aquatiques et marins, de moyens nouveaux et d'une amélioration du rapport missions/moyens sur l'ensemble des fonctions prévues. Y compris celles sur les ambitions de recherches sur la biodiversité, à mener en propre dans l'établissement.

Nos remarques portent sur la **cohérence du projet**, du regroupement envisagé ou non des établissements publics ou entités « intégrés »... Par exemple, l'ONCFS exclu, l'AAMP incluse comme l'ONEMA. La notion d'établissements rattachés, qui s'appliquerait aux Parcs nationaux, mais peut-être à d'autres sans que l'on sache lesquels... Et le service du patrimoine naturel (SPN du MNHN) qui ferait l'objet d'une « unité mixte » avec l'AFB à définir par convention ou voie réglementaire. Les personnels de tous ces établissements ont énormément d'interrogations, de doutes, de désaccords.

Les collègues de l'Agence des aires marines protégées vivent mal un projet d'intégration, qui s'apparente à un « cache misère » et met en cause la particularité de l'approche et des pratiques de gestion et de dialogue avec les acteurs des milieux maritimes. La création au sein du projet d'AFB d'un directeur adjoint et d'un comité thématique dédié traduit plus l'embarras du rédacteur qu'elle ne répond à la question de la pertinence du schéma.

Les personnels de l'ONEMA se rendent bien compte que leur établissement est intégré pour les moyens financiers de l'établissement prélevés sur les redevances des 6 Agences de l'eau. Cette ressource constituerait l'essentiel du budget de l'AFB, mais son affectation à la qualité et à la gestion durable des milieux aquatiques deviendrait incertaine, tant sont élevés les besoins de financement d'autres éléments terrestres de protection et reconquête de la biodiversité.

Le maintien des **activités dans les territoires et de l'organisation de travail à trois niveaux**, national, délégations interrégionales, départements, bascule dans l'inconnu. En effet le projet AFB ne dit rien d'autre sur l'organisation territoriale que « l'on verra... » en sondant les régions ou en mentionnant dans le schéma les projets « d'établissements publics de coopération environnementale ». La liste des missions est très en retrait de ce qui est réalisé actuellement et généralise le "faire faire" au détriment du faire et de la compétence qui y est associée. L'étude d'impact assure que les préfets ne seront pas les délégués territoriaux de l'AFB, mais le projet de loi dit qu'ils veilleront à la cohérence de ses actions avec celles des administrations et autres établissements publics de l'Etat, notamment à l'égard des collectivités territoriales. La menace ne semble pas écartée.

Nous ne voyons aucun moyen supplémentaire. D'une part, vont s'opérer les prélèvements sur les fonds de roulement en 2014 et 2015 sur les Agences de l'eau pour 210 millions, et sur l'AAMP, la plus en difficulté, pour 2 millions cette fin d'année. Mais d'autre part, l'étude d'impact assure « que les moyens de l'AFB provenant du budget de l'Etat n'ont pas vocation à varier de manière sensible dans les années qui viennent... ». Le cabinet du ministre renvoie aux demandes du ministre pour le triennal 2015-2017. En l'état, les 186 M€ de l'ONEMA (145 M€ prélevés sur les redevances Agences de l'eau, payées à plus de 80 % par les ménages sur les usages domestiques et 41 M€ du plan écophyto), assurent l'essentiel du budget AFB. **Et sur les moyens humains, ils sont en baisse.** ONEMA, Agences de l'eau, ONCFS, Parcs nationaux : 180 suppressions d'emplois... Nous rappelons que nous avons chiffré à environ 330 les emplois supplémentaires nécessaires à la bonne mise en œuvre des mesures Grenelle pour l'eau et les milieux aquatiques, moitié à l'ONEMA, moitié dans les 6 Agences de l'eau. En 2014, une seule exception... + 7 ETP à l'AAMP, même pas les 10 % d'augmentation envisagée, avec toujours beaucoup de précarité et de « hors plafond » ! Le doublement indispensable des effectifs chargés des aires marines protégées, est donc totalement perdu de vue...

Notre demande porte également sur le **non transfert d'effectifs des services de l'Etat** en DDTM, DREAL et DGALN/DEB, vers le nouvel établissement public : cette garantie ne nous est toujours pas apportée.

Les **articulations avec les missions de police**, seraient reprises dans le cas des personnels commissionnés de l'ONEMA et de l'AAMP pour l'eau, les milieux aquatiques et marins. Mais le rapport MAP police de l'environnement est à venir et les suites à lui donner devront être débattus au CTM. En tout état de cause, avec l'importance du maillage territorial des Services départementaux et des Délégations interrégionales de l'Onema, nous voulons que les liens technique/connaissance/police ne soient pas interrompus pour les agents commissionnés des SD et leurs correspondants scientifiques et techniques en Dir qui seraient demain à l'AFB. Ces personnels doivent notamment exercer leurs missions de police judiciaire, nous avons un amendement en ce sens.

Ces revendications, remarques et désaccords s'ajoutent aux difficultés statutaires et aux engagements non tenus vis-à-vis des contractuels de ces établissements, comme vis-à-vis des ATE et TE.

Sur les contractuels, nous avons bien noté l'article 6 renvoyant à un décret la sortie d'un statut commun pour les contractuels, y compris ceux de l'ONCFS, Parcs nationaux et Conservatoire du Littoral. Pour ce travail, il faut des délais de sortie, des objectifs d'amélioration des rémunérations et des carrières, et ne pas oublier les travaux menés en 2009 sur le projet

d'extension du statut des contractuels Agences de l'eau. Travaux qualifiés par le secrétaire général au CTM du 5 décembre dernier, de « base de travail parmi d'autres, mais non de point d'arrivée ». Dans le même mouvement, il faut bien préserver l'option des droits à titularisation des personnels contractuels. C'est-à-dire, revoir la liste des emplois dérogatoires à l'obligation générale de recruter des fonctionnaires, rendre attractive cette titularisation par une disposition législative particulière renvoyant à un décret les conditions de reclassement et les corps de fonctionnaires.

Sur le sujet de la revalorisation des TE et ATE, nous relevons le surplace complet depuis 2011 en résultats concrets sur le sujet, notons la prudence du relevé de décisions du 2 décembre limitée à l'intégration des TE dans le NES : nous voulons confirmation d'une non fusion du corps des TE avec un autre corps, ainsi que des améliorations de déroulement de carrières pour les TE et les ATE.

En tout état de cause, au-delà de notre avis négatif sur l'état actuel de ce projet, nous avons déjà proposé six amendements à ce texte et interviendrons sur d'autres en séance, pour ne pas dénaturer les missions et préserver les droits des agents.



Union Féd. Equipement-Environnement Alsace
B.P 81 005 / F 67 070 Strasbourg Cedex
mail : cgt.ddt-67@i-carre.net
tél : 03 88 88 91 28

Strasbourg le 23 décembre 2013

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

En tant que responsable local de l'application des mesures de désengagement de l'Etat des filières ADS et ATESAT, il est de votre devoir de réagir à l'alerte émise par le réseau des médecins de prévention, ci-jointe. D'autant plus qu'en l'absence de médecin de prévention lié à notre structure, personne n'est plus qualifié pour identifier ce risque.

Votre responsabilité est engagée au titre de l'obligation de protection de la santé physique et mentale des agents de votre service.

Nous avons déjà exigé un moratoire sur les restructurations en cours, dans l'attente de négociations nationales auprès de nos deux ministères. Vous avez non seulement fait la sourde oreille, mais au contraire accéléré la démarche morbide.

Nous exigeons aujourd'hui, avant qu'il ne soit trop tard

- des réunions de concertation qui associent personnels et organisations syndicales,
- pas de cas par cas mais de vrais projets de services et de vraies garanties pour le personnel touché
- une évaluation de l'impact sur le service public et sur les agents, présentée en CHSCT et à l'AMF.

Comptant sur votre sens des responsabilités, nous vous adressons, Monsieur le directeur, nos salutations les meilleures.

Pour la CGT à la DDT 67,
le secrétariat,
Cédric ABERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cédric ABERT', is located below the typed name.



Communiqué

Roanne

L'acharnement continue

Le Tribunal correctionnel de Roanne, dans sa sagesse, a prononcé le 17 décembre 2013, la relaxe des 5 militants Cgt, poursuivis pour avoir refusé le prélèvement de leur ADN, mettant ainsi fin au calvaire subi par nos camarades depuis 6 ans.

Monsieur le Procureur de la République de Roanne a accepté cette décision en ne relevant pas appel dans le délai prescrit.

Le Parquet général de Lyon, plutôt que de se consacrer au préparatif du réveillon de fin d'année 2013, a par une note du 31 décembre donne instruction à Monsieur le Procureur de Roanne de relever appel, craignant selon toute vraisemblance, que cette décision fondée en droit et en fait ne fasse jurisprudence !

Cet acte du Parquet général n'est que le reflet de l'acharnement de l'institution judiciaire à l'égard de syndicalistes CGT, qui pourtant ont été dispensés de peine par la Cour d'appel de Lyon au vu des éléments de leur dossier.

Cette vindicte est la suite logique de la volonté de l'actuel gouvernement de sursoir à tout examen du projet de loi d'amnistie des délits syndicaux depuis février 2013 !

Nous ne pouvons accepter cette situation de déni, ni l'expression de cet acharnement judiciaire à l'encontre de militants qui luttent pour leurs idées.

Le Parquet général de Lyon en prenant cette décision, infondée en droit, commet un acte de provocation à l'égard de tous les syndicalistes CGT.

La Confédération sera présente, une nouvelle fois, pour soutenir les 5 de Roanne devant la Cour d'appel de Lyon et, à cette occasion, demandera que soit examiné sans délai le projet de loi d'amnistie retiré in extremis du débat parlementaire.

Montreuil, le 2 janvier 2014



Trop c'est trop

Communiqué de Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT

L'acharnement politico judiciaire continue de s'abattre sur nos 5 camarades de Roanne. Le rassemblement national pour les libertés et contre l'inscription au fichier ADN des militants syndicalistes n'a pas permis au gouvernement de comprendre la détermination de la CGT à s'y opposer.

En effet, malgré la décision du tribunal de Roanne après l'audience du 5 décembre qui a relaxé totalement les syndicalistes CGT, le procureur de la République sur injonction du procureur général de Lyon, a fait appel de cette décision le 31 décembre 2013 à 12h10.

Pour la CGT, il ne s'agit là que d'une décision éminemment politique visant à poursuivre la criminalisation de l'action syndicale et une attaque grave contre les libertés d'expressions. À ce niveau, je tiens à redire que " s'en prendre à un militant de la CGT, c'est attaquer toute la CGT".

C'est pour cette raison que tout sera mis en œuvre avec l'ensemble des organisations de la CGT pour que seule la décision rendue par le tribunal de Roanne soit celle qui s'applique aux militants syndicalistes, qui ont pour seules ambitions de défendre les intérêts individuels et collectifs des travailleurs.

Montreuil, le 2 janvier 2014